



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

PLAN DE PRÉVENTION **NON AU HARCÈLEMENT**



Année Scolaire 2022-2023

Edition du 24/05/2023

0671987W - COLLEGE POINCARE

PRÉSENTATION DU PLAN DE PRÉVENTION

Permettre à chaque enfant et adolescent d'évoluer dans un environnement scolaire épanouissant est une exigence absolue, qui nous engage collectivement au sein de l'École.

Il appartient en effet à chacun, élèves, familles, personnels des écoles et établissements, de veiller et d'**agir afin que chaque élève puisse se sentir bien et en sécurité, au sein de l'institution scolaire et au-delà.**

Le programme pHARe est une démarche de prévention systémique qui engage toute la communauté éducative.

Il permet à chaque école et chaque établissement scolaire de se doter d'un plan de prévention et d'un protocole traitement du harcèlement entre élèves.

Ce plan de prévention est le reflet de la politique de prévention conduite par le ministère pour améliorer le climat scolaire et le bien-être de tous nos élèves.

Il recense toutes les actions menées par l'école ou l'établissement à la date de son édition. Le directeur d'école ou chef d'établissement le fera évoluer tout au long de l'année de l'année pour tenir compte des actions engagées.



LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Le **0671987W - COLLEGE POINCARE** a adhéré au programme pHARe le 06/10/2021 suite à la validation de la charte d'engagement par **Wehrung Muriel**

- 1.** Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
- 2.** Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
- 3.** Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
- 4.** Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
- 5.** Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
- 6.** Mon collège s'engage à participer aux temps forts :
 - Prix Non au harcèlement,
 - Journée NAH,
 - Safer Internet Day.
- 7.** Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6e à la 3e.

Il est actuellement en **année 2** de **pHARe 1**

LA GRILLE DE LABELLISATION

Le collège est au **24/05/2023** labellisé **pHARe1**

Charte validée	RÉALISÉ
Equipe Ressource dédiée au traitement des situations identifiée	RÉALISÉ
Equipe-ressource formée	RÉALISÉ
Protocole formalisé	RÉALISÉ
Equipe Référents ambassadeurs dédiée à la formation des élèves ambassadeurs identifiée	À RÉALISER
Equipe Ambassadeurs collégiens identifiée	À RÉALISER
Formation des ambassadeurs	À RÉALISER
Ateliers parents	RÉALISÉ
Ateliers personnels	À RÉALISER
Equipe Programme dédiée à l'organisation des 10h d'apprentissages identifiée	À RÉALISER
10 heures d'apprentissages dispensées	RÉALISÉ
Journée Non au harcèlement	RÉALISÉ
Participation au prix Non au harcèlement	NON RÉALISÉ
Participation au Safer Internet Day	À RÉALISER

L'EQUIPE RESSOURCE

Une équipe pluricatégorielle sensibilisée aux phénomènes de harcèlement, familiarisée aux outils pédagogiques et éducatifs et formée au traitement des situations est constituée.

Cette équipe reçoit une formation complète sur les problématiques de harcèlement et de cyber harcèlement, au plan scientifique, juridique et psychologique. Elle est formée en particulier à anticiper, à prendre en charge et à résoudre toutes les situations de harcèlement. Elle s'acculture avec l'écosystème de cette politique publique, à la maîtrise des circuits institutionnels, au maillage partenarial et au plan de prévention académique.

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE RESSOURCE

Nom	Prénom	Fonction	Ayant suivi la formation
MOUGENOT	Claire	CPE	2022-2023
GANAS	Sandrine	professeure documentaliste	2022-2023
SUHR	Cyrille	professeur d'EPS	2022-2023
Kessler	Annabelle	Assistante sociale	2022-2023
WEISS	Sarah	professeure de lettres	2022-2023
STOECKEL	Orlane	assistante d'éducation	2022-2023
ISRAEL	Aurélie	assistante d'éducation	2022-2023



LE PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves constitue **l'expression écrite de l'organisation prévue** par l'école ou le collège en cas de suspicion de harcèlement ou de harcèlement avéré.

Ce document décrit **la stratégie collective retenue par l'équipe ressource** sous la direction du directeur, inspecteur de l'éducation nationale ou principal, et en détails les différentes étapes du processus de traitement en indiquant ce qu'il convient de faire.

Ce protocole a été déposé le **24/05/2023**

Protocole de lutte contre le harcèlement - Collège Poincaré Saverne

Année scolaire : **2022-23**

Pilotage : **Muriel WEHRUNG, principale**

Coordinateur = référent harcèlement du collège :

Mme Kessler et Mme Mougenot, CPE

Membres de l'équipe ressource pHARe du collège : Mme Ganas, Mme Israel, Mme Kessler, Mme Mougenot, Mme Stoeckel, M. Suhr, Mme Weiss.

Contacts :

Numéro gratuit «stop harcèlement» : 30 20 cyber harcèlement 3018

Numéro gratuit académique : 0808 800 184

Mail académique : nonauharcèlement@ac-strasbourg.fr

Référent départemental harcèlement dans le 2nd degré :

Bas-Rhin : FLEUREAU Elisabeth tel 03 88 45 92 01/ 06 16 85 20 53

Mail elisabeth.fleureau@ac-strasbourg.fr

Orientations

Traitements

Repérage

Analyse

Elève en souffrance

Repéré par :
élèves, famille, enseignant

Référent établissement centralise
et coordonne avec le CE

Analyse de la situation

Equipe ressource pHARe du
collège

Prise d'information sur la situation

Un membre de l'équipe ressource
contacte le référent harcèlement
collège (**dans les 24h**)

La situation relève de
l'intimidation (**surnoms,
moqueries, mises à l'écart,**

La situation ne relève pas du
harcèlement

La situation relève du traitement
classique du harcèlement
Protocole type de lutte contre le
harcèlement

Activation de la MPP
conduite par :

- l'équipe ressource du collège
- répartition des entretiens

- Relève d'une prise en charge par :
- l'équipe pédagogique
 - un personnel santé social
 - le médecin scolaire
 - des partenaires extérieurs

Entretien avec la cible
(autant de temps que nécessaire)
Sur plusieurs semaines
Qui ? Mme Kessler, Mme
Mougenot

Entretien avec les 2 parents
de la cible
Qui ? Mme Mougenot, Mme
Wehrung

**Entretiens non blâmant avec
le(s) intimidateur(s) et le(s)
témoin(s)**
sans se soucier du degré
d'implication
Entretiens courts 2 à 3 mn max.
A réitérer durant 15 jours
Qui ? membres de l'équipe
ressource

Concertation régulière de
l'équipe ressource pHARe
**Strict respect de la
confidentialité**

Suivi

Après 15 jours maximum :
Fin du protocole par l'équipe ressource
(excepté pour les entretiens de soutien
avec la cible)

Au-delà des 15 jours :
Vigilance observée par l'ensemble de l'équipe du
collège. En cas de nouvelle observation, s'adresser au
référent de l'établissement qui ré analysera avec
l'équipe ressource et le CE

**La situation relève d'un signalement : violences ou
cyberharcèlement pouvant être qualifiés pénalement.**
Signalement DSDEN et ARENA « Faits établissement »

Entretiens
Coordonnés par l'équipe ressource

Accueil de l'élève cible

Mettre l'élève cible en confiance. Rappeler le rôle protecteur de l'Ecole. Puis accueillir son témoignage :

- Nature des faits, auteurs, lieux, début des faits, fréquence
- Témoins ?
- Quelle interprétation l'élève fait-il de ces actes ?
- A-t-il pu réagir pour se protéger ? en parler (dans l'établissement, à la maison, dans son entourage), s'opposer verbalement / physiquement, fuir. Si non, pourquoi ?
- Quels sont les effets, les conséquences ? Quel est son ressenti ?

Il est indispensable de renseigner la fiche de suivi.
Conformément à la réglementation, **ces écrits sont conservés.**

Accueil de témoins et principaux intimidateurs
Séparément
Les intimidateurs ne pourront être confrontés avec la cible qu'en fin de processus, et avec l'accord de celle-ci

Mettre l'accent sur la dimension non blâmante de l'entretien.
Evoquer l'inquiétude des adultes pour l'élève cible : l'élève se montre-t-il soucieux de du mal-être de la victime ? A-t-il repéré des actes qui mettent l'élève cible mal à l'aise ?

- Ne faire aucune proposition, mettre fin à l'entretien et programmer un nouveau RDV
- Si des propositions de résolution du problème sont faites par les intimidateurs, les relever et leur demander de les mettre en œuvre. Le prochain entretien portera sur l'évolution du ressenti de la cible.

Actions à l'échelle de l'établissement :

- formation de l'équipe pédagogique
- Projet d'établissement axé sur le vivre ensemble et le développement des compétences psychosociales
- action de sensibilisation de la classe de la cible en axant sur l'empathie et le vivre ensemble.
- sensibilisation des familles (café parents, conférence) conseillée (réfèrent départemental, EMS).

Rencontre avec les parents de l'élève cible

Rencontre avec les parents de l'élève cible :

- les entendre, les soutenir, les rassurer quant à la protection de leur enfant
- les associer en amont au traitement de la situation
- les informer de leurs droits, du protocole mis en œuvre

Leur indiquer qu'au-delà de 15 jours, si la situation ne s'est pas améliorée, la prise en charge deviendra plus coercitif

Références :

Art.L.511-3-1 du code de l'éducation : Aucun élève ne doit subir de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Art.R421-20 du code de l'éducation : mise en place d'un plan de prévention des violences avec programme d'action contre toutes les formes de harcèlement

Art. D411-12 du code de l'éducation : le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Protocole de lutte contre le harcèlement

Collège Poincaré à Saverne – hors programme PHARe

Références :

Art.L.511-3-1 du code de l'éducation : *Aucun élève ne doit subir de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.*

Art.R421-20 du code de l'éducation : *mise en place d'un plan de prévention des violences avec programme d'action contre toutes les formes de harcèlement*

Art. D411-12 du code de l'éducation : *le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.*

Année scolaire : **2022-23**

2

Toutes les étapes feront l'objet d'écrits à conserver 6 ans (cf. fiche de suivi des situations)

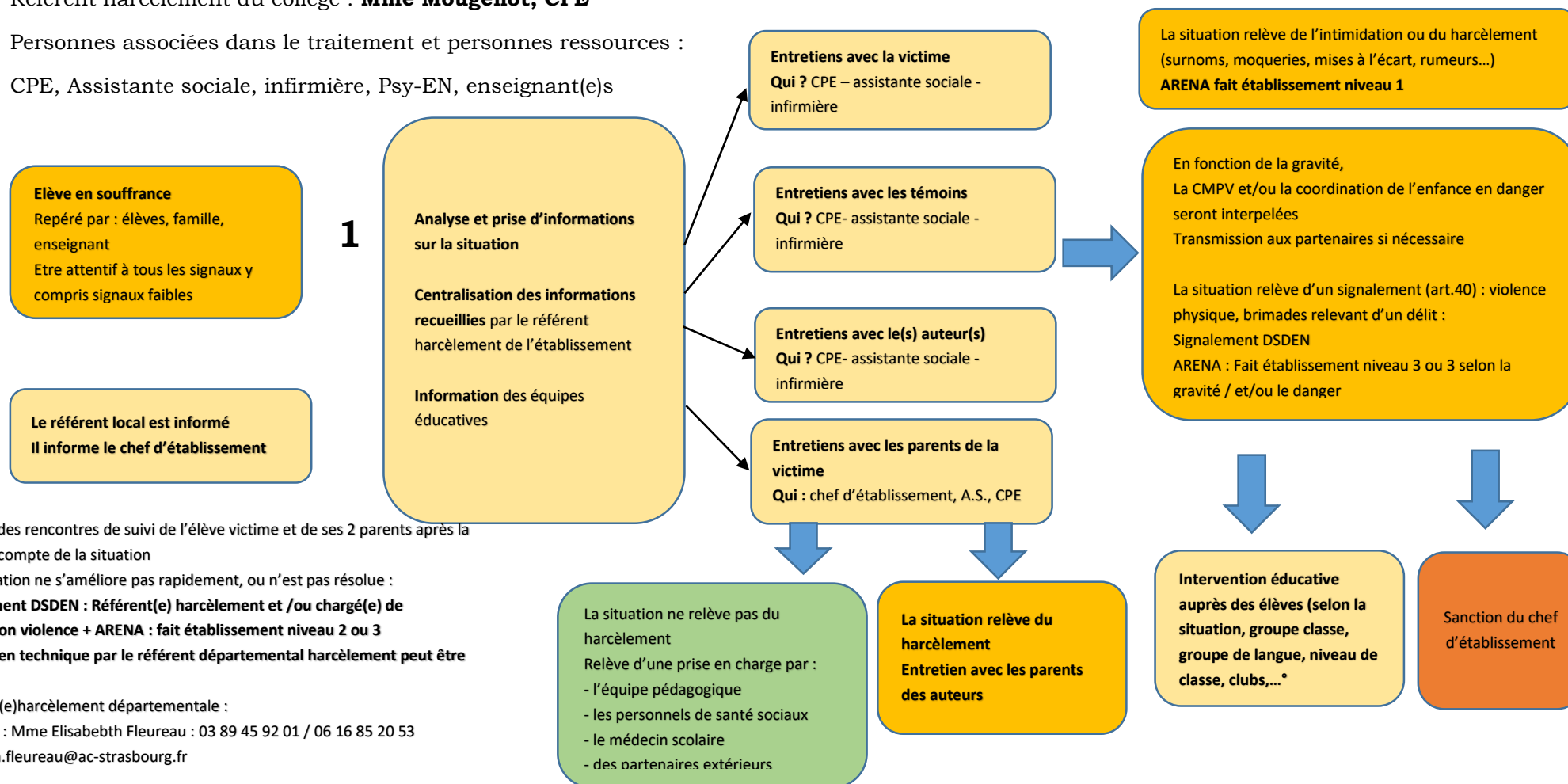
Pilotage : **Muriel WEHRUNG, principale**

Référent harcèlement du collège : **Mme Mougenot, CPE**

Personnes associées dans le traitement et personnes ressources :

CPE, Assistante sociale, infirmière, Psy-EN, enseignant(e)s

3



Réaliser des rencontres de suivi de l'élève victime et de ses 2 parents après la prise en compte de la situation

Si la situation ne s'améliore pas rapidement, ou n'est pas résolue :

Signalement DSDEN : Référent(e) harcèlement et /ou chargé(e) de prévention violence + ARENA : fait établissement niveau 2 ou 3

Un soutien technique par le référent départemental harcèlement peut être sollicité

Référent(e)harcèlement départementale :

Bas-Rhin : Mme Elisabeth Fleureau : 03 89 45 92 01 / 06 16 85 20 53

Elisabeth.fleureau@ac-strasbourg.fr



L'ÉQUIPE PROGRAMME

Le programme PHARe prévoit que **10h annuelles seront proposées aux élèves** afin de :

- développer leurs compétences psychosociales ;
- développer leur capacité à travailler collectivement ;
- aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement sans discours moralisateur mais par des biais ludiques et pédagogiques.

L'équipe programme est destinée à organiser et à dispenser ces 10h d'apprentissages lors de temps d'enseignements ou collectifs.

L'équipe programme est à distinguer de l'équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement.

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PROGRAMME

Nom	Prénom	Fonction
-----	--------	----------

A large teal L-shaped graphic element is positioned in the bottom-left corner of the page. It consists of a vertical bar on the left and a horizontal bar at the bottom, meeting at a right angle. The bars have a slight taper towards the right and bottom respectively.

ANNEXES NATIONALES



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Et si l'autre c'était toi ?

Si tu es témoin ou victime
de harcèlement, il y a toujours
une personne de confiance pour
en parler dans ton établissement.

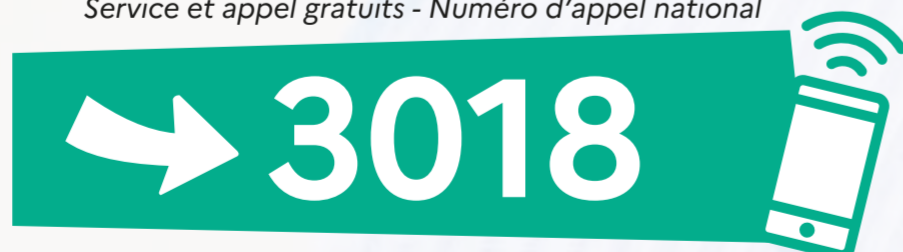
**Pour signaler une situation
de harcèlement :**

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national



**Pour signaler une situation
de cyberharcèlement :**

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national



NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR





Plan de prévention édité le **24/05/2023**

Responsable de la publication : **Muriel WEHRUNG**